

## DEMANDE D'INSCRIPTION SECONDAIRE AU TABLEAU DE L'ORDRE

### Questionnaire Personne Morale

Indiquer la région de l'inscription principale au Tableau de l'Ordre ou, le cas échéant, la région dans laquelle cette première inscription a été transférée<sup>1</sup> :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> AUVERGNE RHÔNE ALPES      | <input type="checkbox"/> ILE-DE-FRANCE              |
| <input type="checkbox"/> BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE | <input type="checkbox"/> MARTINIQUE                 |
| <input type="checkbox"/> BRETAGNE                  | <input type="checkbox"/> MAYOTTE                    |
| <input type="checkbox"/> CENTRE VAL DE LOIRE       | <input type="checkbox"/> NOUVELLE AQUITAINE         |
| <input type="checkbox"/> CORSE                     | <input type="checkbox"/> NORMANDIE                  |
| <input type="checkbox"/> GRAND EST                 | <input type="checkbox"/> OCCITANIE                  |
| <input type="checkbox"/> GUADELOUPE                | <input type="checkbox"/> PAYS DE LOIRE              |
| <input type="checkbox"/> GUYANE                    | <input type="checkbox"/> PROVENCE ALPES COTE D'AZUR |
| <input type="checkbox"/> HAUTS DE FRANCE           | <input type="checkbox"/> REUNION                    |

Date de la première inscription : |\_|\_| | |\_|\_| | |\_|\_|\_|\_|\_|

### I. CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION SOCIALE :

---

---

SIGLE : \_\_\_\_\_

NOM RÉDUIT <sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

---

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

- Expertise comptable
- Expertise comptable et commissariat aux comptes : dans ce cas, préciser la Cour d'appel auprès de laquelle la société est inscrite ou va s'inscrire : \_\_\_\_\_
- Participation dans des sociétés d'expertise comptable à l'exclusion de toute autre activité <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Cochez la case correspondante

<sup>2</sup> A indiquer par le responsable ordinal (i.e. le représentant légal) de la société. Ce nom correspond aux normes de la Poste (64 caractères maximum).

<sup>3</sup> Les sociétés de participations d'expertise comptable ne peuvent prendre de participations que dans des sociétés d'expertise comptable exclusivement, et ne peuvent exercer aucune activité quelle qu'elle soit, y compris l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.







## IV - DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158 - 7 - 1° du CGI

La société confirme demander à être habilitée à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'article 158-7-1<sup>6</sup> et 1649 quater L<sup>7</sup> du code général des impôts.

**NB :** Afin d'exercer le visa fiscal, il faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le code général des impôts.

## V - CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription à l'Ordre et votre participation aux événements de l'Ordre (Assemblées Générales, Congrès etc...). Elles font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et en archives définitives pour la réalisation de statistiques professionnelles dans le respect de l'article 29-7<sup>e</sup> du décret du 30 mars 2012.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'oppositions pour motifs légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort sous réserves des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : [mmorellet@bfc.experts-comptables.fr](mailto:mmorellet@bfc.experts-comptables.fr)

Les données collectées pour la finalité initiale peuvent également être transmises aux partenaires commerciaux de l'Ordre aux fins de prospection commerciale.

Si vous autorisez la communication de vos données personnelles aux partenaires de l'Ordre à des fins de prospection commerciale, merci de cocher cette case :

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à retourner au Conseil régional, dans un délai d'un mois à compter de la date de la décision prononçant l'inscription au Tableau de l'Ordre de la société, les statuts enregistrés un extrait K bis, l'attestation d'assurance RCP définitive ainsi que, le cas échéant, le rapport du commissaire aux apports et le détail des engagements repris par la société.

Ainsi qu'à faire connaître au Conseil régional, dans un délai maximum d'un mois à compter de sa survenance, tout changement relatif à la situation de la société, en joignant copie certifiée conforme des documents sociaux le mentionnant ainsi que l'extrait K bis qui en fait état.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

*Signature du mandataire social précédée de la mention manuscrite « certifié exact »*

<sup>6</sup> Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

a) Aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition ;

b) Ou qui ne font pas appel aux services d'un Expert-Comptable, d'une société membre de l'Ordre ou d'une Association de Gestion et de Comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M ;

<sup>7</sup> L'article 1649 quater L du Code général des impôts dispose que les Experts-Comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du Conseil régional.

## VI. COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROFESSIONNELLES

Le Règlement Intérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, agréé par arrêté du 19 janvier 2022, dispose dans son Chapitre II, Section V, Article 224 :

« Les Membres de l'Ordre, Personnes Physiques et Morales (...) acquittent, dans chacune des régions où ils sont inscrits, une cotisation professionnelle dont les termes sont les suivants :

1° Un droit d'entrée fixe, payable au moment de l'inscription au Tableau dans la région concernée (...).

2° Une cotisation annuelle fixe pour les Personnes Physiques (...).

3° Une cotisation annuelle fixe pour chaque implantation.

(...) ».

- Notre Ordre régional a décidé de ne pas appeler de droit d'entrée.

Dans sa Session du 24/03/2022, notre Ordre régional a pris la décision suivante :

- Application d'un prorata temporis sur le montant de la cotisation annuelle fixe lors de l'inscription d'un bureau secondaire, par rapport à la date de Session pour laquelle l'inscription est demandée.

Inscriptions	Montants appelés lors des Sessions d'inscription			
	08/03/2024	07/06/2024	06/09/2024	29/11/2024
Société unipersonnelle	387.75 €	258.50 €	129.25 €	0 €
Société avec plusieurs associés	768.00 €	512.00 €	256.00 €	0 €

Parallèlement à l'envoi de votre dossier de demande d'inscription au Conseil régional de l'Ordre, merci de procéder au virement de la somme attendue ou de joindre un chèque (libellé à : Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne - Franche-Comté).

BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).		
<b>ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES BP 50956</b>		Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.		
21009 DIJON CEDEX		This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1080 7004 0100 1192 7141 950		CCBPFRRPPDJN		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
10807	00401	00119271419	50	BPBFC DIJON TREMOUILLE

**LISTE DES PIÈCES  
À RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE**

1. Un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande.
2. Engagement de responsabilité ordinale (**Annexe n° 1**).
3. Locaux :
  - Vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d'un justificatif de propriété accompagnée d'une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation.
  - La société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux.
  - La société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d'une copie du bail principal et le cas échéant, l'autorisation de sous-location émanant du bailleur.
4. Attestation justifiant de la souscription à une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix couvrant les activités du bureau secondaire (**Annexe n° 2**).
5. Le règlement de la demande d'inscription.

**ENGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ORDINALE**  
(modèle à reproduire sur le papier à en-tête du cabinet)

Je soussigné(e)

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Expert-Comptable inscrit à titre principal au Tableau du Conseil régional de la région de : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

déclare être responsable du bureau secondaire ouvert par (raison sociale et adresse du siège social) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

à (adresse complète du bureau secondaire) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M'engage à assurer personnellement une direction effective de ce bureau qui me permette, compte tenu de la structure et des procédures internes du cabinet et dudit bureau, d'avoir la maîtrise des dossiers et d'y exercer le contrôle du fonctionnement dans le cadre des règles édictées par l'Ordre.

J'accepte toute mesure de contrôle du caractère réel et suffisant de cet engagement, qui pourrait être effectué à l'initiative du Conseil régional de l'Ordre de (*région du cabinet principal*) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

et le cas échéant, du Conseil régional de l'Ordre de Bourgogne - Franche-Comté

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**  
*à établir par l'assureur*

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances : \_\_\_\_\_

que la société \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

qui sollicite son inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Bourgogne - Franche-Comté

a souscrit un contrat d'assurance n° \_\_\_\_\_ par lequel la société, son bureau secondaire situé :

\_\_\_\_\_

et les membres de l'Ordre dont la liste est jointe ci-après, bénéficieront des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 452138 du 19 septembre 1945.

Membre de l'Ordre couverts par ce contrat d'assurance :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription du bureau secondaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Cachet Professionnel et Signature de l'Assureur